



EHPAD LES
COULEURS DU LAC

PROCEDURE D'ADMISSION D'UN RESIDENT

✿ DOCUMENTS ET REFERENCES

- Code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2012-493 du 13 avril 2012 relatif au dossier de demande d'admission dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

✿ ETAPES DE L'ADMISSION

Constitution et dépôt du dossier d'admission

Le futur résident ou son représentant légal retire le dossier d'admission auprès de l'établissement ou le télécharge via internet.

La partie administrative du dossier est à remplir par le futur résident ou son représentant légal, et la partie médicale par un médecin.

Lors du dépôt du dossier auprès de l'établissement, l'adjoint des cadres hospitaliers chargé des admissions vérifie que celui-ci est complet et appose la date de réception sur le document. Il est ensuite inscrit sur la liste des dossiers déposés.

Analyse du dossier et commission d'admission

Le dossier est transmis au médecin coordonnateur pour avis médical et au cadre de santé du site pressenti pour l'admission pour avis sur l'adéquation de l'établissement avec la prise en soins de la personne.

Si ces avis sont favorables, le dossier est ensuite présenté lors de la commission d'admission de l'établissement, qui se réunit une fois par mois, pour décision de traitement en priorité dans le cadre d'une situation particulière ou bien de placement sur la liste d'attente.

Si les avis sont défavorables, le futur résident ou son représentant légal sont informés par courrier de la décision de l'établissement.

Lorsqu'une place est disponible, et selon les conditions d'admission (site, cantou...), le premier dossier sur la liste d'attente est pris en charge pour continuer la procédure.

Visite de pré-admission

Une visite de pré-admission est organisée avec le futur résident et la famille, afin de permettre au médecin coordonnateur de compléter les informations médicales du dossier d'admission, notamment via un examen clinique.

Le cadre de santé rencontre également le futur résident et la famille afin de compléter les informations du dossier d'admission via notamment le recueil du parcours de vie.

Cette visite permet également de faire découvrir l'établissement au futur résident et sa famille.

Le Directeur -Adjoint
Mr Christophe COMPARIN

